

Numérisation des TPE, PME et ETI

Alors que la crise a particulièrement touché les entreprises, en particulier les TPE et PME, et a mis en avant leur besoin urgent de se numériser, notamment pour favoriser leur montée en gamme et leur compétitivité, la relance prévoit un plan ambitieux pour les accompagner dans leur transition numérique, avec des dispositifs adaptés à leurs besoins

Problématique

La numérisation des entreprises est un enjeu de compétitivité et de productivité de notre économie : la digitalisation des processus internes, de la communication ou encore des modes de distribution des entreprises constituent un potentiel de croissance à réaliser. En effet, les indicateurs du numérique affichent encore des résultats trop peu satisfaisants :

- Seulement 34 % des dirigeants de TPE de 1 à 9 salariés déclarent que la transformation numérique est déjà déployée ou en cours de déploiement. (Etude Août 2019 CPME/Sage) ;
- La France est classée seulement en 15 sur 28 Etats membres de l'UE au niveau de la compétitivité numérique et 11 au niveau de l'intégration de la technologie numérique par les entreprises (Digital Economy and Society Index, 2020) ;

Dans le secteur industriel, l'adoption des technologies de l'industrie du futur (robots, cobots, fabrication additive, capteurs, logiciels de gestion de la production, etc.) doit encore être soutenue afin de renforcer la compétitivité de l'industrie française et sa capacité à créer de l'activité et des emplois sur le territoire.

Il convient d'accompagner dans le cadre de la relance la numérisation des entreprises françaises pour soutenir leur compétitivité et leur permettre de maintenir voire de créer de l'emploi sur le territoire.

Description technique de la mesure

Trois dispositifs distincts sont mis en place, s'adressant à l'ensemble des entreprises (TPE, PME et ETI):

- La sensibilisation et les accompagnements collectifs des TPE et PME de tout secteur à la numérisation, via les actions de France Num (diagnostic numérique, « formations-actions », campagne de sensibilisation à l'échelle nationale, site www.francenum.gouv.fr...);
- Un dispositif d'audit et d'accompagnement des PME et ETI ayant déjà acquis un premier niveau de maturité numérique, quel que soit leur secteur, dans la mise en place de solutions d'intelligence artificielle fin de moderniser leur outil de production au moyen de l'intelligence artificielle avec IA Booster ;
- Pour le secteur industriel, un soutien à l'ensemble des PME, mais également les ETI, souhaitant réaliser un investissement dans les technologies de l'industrie du futur, via une aide à l'investissement, sous forme de subvention, qui sera opérée par l'ASP, et qui se substitue au mécanisme de suramortissement fiscal. Cet outil opérerait en complémentarité avec les prêts French Fab « Technologies et usages du futur » opérés par BPI France et destinés à l'ensemble des PME et ETI, qui cofinancent des projets de modernisation technologique entre 100 K€ et 5M€.

Exemples de projets

Le dispositif dédié au secteur industriel permettra par exemple à une PME industrielle d'investir dans des outils de robotisation ou de fabrication additive, afin de moderniser son outil de production.

Le dispositif France Num, au travers d'accompagnements collectifs réalisés par les acteurs du numérique sur les territoires, en lien avec notamment les Régions, permettra de sensibiliser les petites entreprises à l'intérêt de s'engager dans un processus de digitalisation en leur apportant des

solutions sur les besoins concrets (création de site web, numérisation de leurs processus de gestion, gestion de stocks et de commandes...).

Enfin, IA Booster, accompagnera les entreprises dans l'implémentation de dispositifs d'intelligence artificielle, quel que soit le secteur (industrie, commerce, tourisme,...)

Impacts

L'impact envisagé est une hausse de la compétitivité et une montée en gamme des entreprises françaises.

Indicateurs

- Nombre de TPE et PME accompagnées dans le cadre de France Num
- Nombre d'audits, d'accompagnements et de déploiement de solutions IA Booster
- Volumes d'investissements dans l'industrie du futur soutenus par l'aide opérée par l'ASP, et nombre de PME et d'ETI soutenues

Territoires bénéficiant de la mesure

Cette mesure a vocation à s'adresser à toutes les entreprises de tous les territoires souhaitant s'engager dans les démarches de numérisation précitées.

Coût et financement de cette mesure

Pour financer ce dispositif, l'Etat mobilisera d'ici fin 2022 une enveloppe de 400 M€ qu'il est prévu de faire financer intégralement par les fonds européens.

Calendrier de mise en œuvre

La mesure ayant fait l'objet d'un vote dans le cadre de la loi de finances rectificatives de juillet, les dispositifs pourront être lancés dès octobre 2020.